

Avis n° 2022-08 du CSRPN Occitanie
relatif à la validation de sites
de l'inventaire patrimoine géologique d'Occitanie

Vu l'article L.411-5 du Code de l'environnement instituant d'une part le principe d'un inventaire du patrimoine naturel national incluant les richesses géologiques, paléontologiques et minéralogiques et fixant d'autre part que le CSRPN peut être saisi pour avis par le préfet de région ou le président du conseil régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel ;

Vu les fiches des 15 nouveaux sites géologiques proposées par le secrétariat scientifique et technique de l'inventaire du patrimoine géologique ;

Vu la consultation électronique de la CRPG Occitanie du 11 mars au 31 mars 2022 ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 4 au 11 avril 2022,

Sur proposition des présidents de la CRPG Occitanie,

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel valide les fiches des nouveaux sites suivants :

- LRO4144 – Pinède de Durban Tectonique polyphasée (Crétacé supérieur et Eocène supérieur)
- OCC0058 – Gorges de l'Aude
- OCC0060 – Sources thermales de Cauterets
- OCC0061 – Sources thermales de Barèges-Barzun
- OCC0062 – Sources thermales de Luz-Saint-Sauveur
- OCC0063 – Sources thermales de Saint-Lary-Soulan
- OCC0064 – Sources thermales d'Argelès-Gazost
- OCC0065 – Source thermale de Loudenvielle et centre de thermo-ludisme de Génos
- OCC0066 – Sources thermales de Beaucens
- OCC0067 – Sources thermales de Bagnères-de-Bigorre
- OCC0068 – Sources thermales de Capvern-les-Bains
- OCC0069 – Source thermale de Lagrange
- OCC0070 – Source thermale de Labassère à Bagnères-de-Bigorre
- OCC0071 – Source thermale de Doubaou à Germs-sur-l'Oussouet
- OCC0072 – Sources thermales de la Barthe-de-Neste

Toulouse, le 12 avril 2022

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino